

DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONCEPTION D'UN PROJET D'ANC

Dispositif d'assainissement non collectif envisagé par le pétitionnaire

à remplir

Filières Classiques	Filières Agréées		
	Filtre compact (copeaux de coco, laine de roche, zéolite, etc. ...)	Filtres plantés (phytoépuration)	Micro station d'épuration
<p>Prétraitement : <input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux (FTE) volume : m³</p> <p>Traitement : <input type="checkbox"/> tranchée d'épandage à faible profondeur, longueur totale des tranchées d'infiltration : m longueur des tranchées : m Nombre de tranchées : <input type="checkbox"/> lit d'épandage à faible profondeur - surface : m² <input type="checkbox"/> tertre d'infiltration - surface : m² <input type="checkbox"/> lit filtrant vertical non drainé - surface : m² <input type="checkbox"/> filtre à sable vertical drainé - surface : m² <input type="checkbox"/> filtre à zéolite pour 5 pièces maxi sans agrément marque :</p>	<p>Prétraitement : <input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux volume : m³</p> <p>Traitement : Marque / modèle :</p> <p>N° agrément :</p> <p>Capacité : EH</p>	<p>Prétraitement : (si requis par le fabricant) <input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux volume : m³</p> <p>Traitement ± Prétraitement : Marque / modèle :</p> <p>N° agrément :</p> <p>Capacité : EH</p>	<p>Prétraitement + traitement</p> <p><input type="checkbox"/> culture fixée <input type="checkbox"/> culture libre</p> <p>Marque / modèle :</p> <p>N° agrément :</p> <p>Capacité : EH</p>

Autres dispositifs (fosse d'accumulation, fosse chimique) :

Destination des eaux traitées :

Infiltration dans le sol sur la parcelle (préciser : noue, tranchée ...) :

Rejet en milieu hydraulique superficiel type fossé, réseau pluvial, cours d'eau, etc. ... (préciser) :

Autorisation de rejet obtenue auprès du gestionnaire de l'exutoire à joindre impérativement à la demande de validation du projet dans le cas d'un rejet dans un exutoire privé

Toilettes sèches (dans ce cas préciser ci-dessus les moyens prévus pour le traitement des eaux ménagères)

Dispositifs complémentaires

bac dégraisseur volume : m³
 préfiltre : intégré à FTE séparé => m³
 pompe : eaux brutes prétraitées traitées

Pièces à joindre impérativement à la présente demande

Plans intérieurs de l'habitation projetée ou existante*, niveaux par niveaux indiquant la destination des pièces et leur surface habitable (chambres, wc, salle d'eau, séjour, bureau, ...),
 * plans intérieurs demandés également pour les habitations existantes

Plan de situation au 1/25000 ème.

Plan de masse au 1/500 ème précisant :

- > la position de l'immeuble et le niveau de sortie des eaux usées ;
- > la position des immeubles voisins ;
- > les aires de stationnement et de circulation de véhicules ;
- > la présence d'arbres de haute tige et le cas échéant, le projet d'aménagement du jardin.

1 Exemple de l'étude de sol et de définition de la filière comprenant :

- > un plan de situation (échelle 1/5000ème) ;
- > la localisation des sondages, puits, cours d'eau, points d'eau ;
- > les coupes de sol (croquis et descriptif succinct) ;
- > une note de calcul précisant la filière et le dimensionnement des ouvrages (nombre de pièces principales, d'usagers, activités, consommation d'eau...);
- > un plan avec schéma d'implantation où figurera la localisation du système conseillé à une échelle appropriée ;
- > un profil en long de l'installation avec cotes et niveaux y compris celui de la sortie des eaux usées de l'immeuble par rapport au terrain fini et précisant les mouvements de terre éventuels ;
- > si l'installation génère un rejet : localisation de l'exutoire et conditions de son utilisation, tant au niveau technique (cote) qu'administratif (l'autorisation de rejet dans le milieu superficiel) ;
- > le cas échéant les résultats des tests de perméabilité ;
- > le cas échéant l'attestation d'utilisation d'un puits complétée et signée ;

REMARQUE IMPORTANTE : EN AUCUN CAS, l'installation du dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le service public.

Conformément à la législation en vigueur pour maisons individuelles ou assimilées jusqu'à 20 équivalents-habitants, les contrôles obligatoires au titre de l'assainissement non collectif donnent lieu à facturation auprès de l'utilisateur ayant bénéficié du service.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 03 juin 2014, la tarification suivante a été établie :
 Contrôle de conception: 30 € net, contrôle de conception avec visite :50 € net (tarifs fixés par installation).

Demande formulée à :

Le :

Signature du demandeur qui atteste l'exactitude des renseignements déclarés :

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 « fixant les prescriptions techniques » sur les assainissements non collectifs inférieurs ou égaux à 20 EH
- Arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 27 avril 2012 « relatif aux modalités d'exécution du contrôle des installations d'assainissement non collectif »
- Référence technique : NF DTU 64.1 (P 16-603) d'août 2013 relatif à la mise en œuvre des « dispositifs d'assainissement non collectif pour des habitations jusqu'à 20 pièces principales »

Renseignements techniques et administratifs :

SPANC - Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné
 Avenue du Phare du Grand Jardin - 35520 MELESSE
 Tél. : 02 23 22 21 86 - www.valdille.fr - spanc@valdille-aubigne.fr